

Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu le guide électoral de la DGESIP publié le 7 janvier 2021 ;

Vu l'arrêté n°2023-01 en date du 1^{er} février 2023 portant décision relative à la convocation des électeurs et à l'organisation des élections.

Arrêté n°2023-05 relatif à la composition du bureau de vote dans le cadre de l'organisation des élections des représentants enseignants et des représentants des usagers aux conseils des départements de l'Université de Nîmes.

Arrêté n°2023-08 relatif à la recevabilité des candidatures pour les élections des représentants des enseignants et des représentants des usagers aux conseils des départements de l'université de Nîmes par vote électronique.

Vu le procès-verbal de dépouillement.

ARRETE

Article 1 - Objet

Suite au scrutin ayant eu lieu du 8 mars 2023 9h30 au 9 mars 2023 16h30, le Président de l'Université de Nîmes proclame les résultats des élections des représentants enseignants et des représentants des usagers aux conseils des départements de l'Université de Nîmes.

Article 2 – Département PAPSA - Collège des enseignants, enseignants-chercheurs et personnels assimilés.

Résultats du dépouillement	Sièges à pourvoir : 1 Inscrits : 11 Votants :6 Blancs :0 Nuls :0 Valablement exprimés : 6 Quotient électoral :6		
Nom de la liste	Nb de voix	% des voix exprimées	Siège
Liste de Aurélie Goncalves	6	100 %	1
Sont proclamées élues au conseil social administratif d'établissement les personnes suivantes :			
Nom de la liste	Titulaires		
Liste de Aurélie Goncalves	Maxime Deshayes		

Article 3 – Département Sciences et Arts - Collège des enseignants, enseignants-chercheurs et personnels assimilés.

Résultats du dépouillement	Sièges à pourvoir : 1 Inscrits : 39 Votants :20 Blancs :1 Nuls :0 Valablement exprimés : 19 Quotient électoral :19		
Nom de la liste	Nb de voix	% des voix exprimées	Siège
Ensemble	19	100 %	1
Sont proclamées élues au conseil social administratif d'établissement les personnes suivantes :			
Nom de la liste	Titulaires		
Ensemble	Omar Anza-Hafsa		

Article 4– Département Psychologie Lettre Langues Histoire - Collège des usagers.

Résultats du dépouillement	Sièges à pourvoir : 2 Inscrits : 2105 Votants :151 Blancs :17 Nuls :0 Valablement exprimés : 134 Quotient électoral :67		
Nom de la liste	Nb de voix	% des voix exprimées	
PLLH	134	100 %	2
Sont proclamées élues au conseil social administratif d'établissement les personnes suivantes :			
Nom de la liste	Titulaires	Suppléants	
PLLH	Ginevra Puggioni	Mathilde Chanel	
PLLH	Lucas Rispoli	Loïc Derougemont	

Arrêté n°2023-09 relatif à la proclamation des résultats des élections des représentants des enseignants-chercheurs enseignants et personnels assimilés et des représentants des usagers aux conseils des départements de l'université de Nîmes.

Article 5 - Exécution

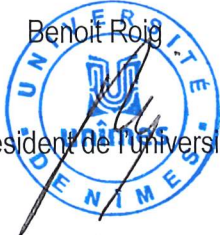
Le Directeur Général des services, ainsi que les personnes précitées sont chargées, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à : Nîmes

Le :

13 MARS 2023

Benoit Roig
Président de l'université



Arrêté affiché au siège de l'Université pour une période de 2 mois.

En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit d'un recours administratif gracieux devant le président l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision, soit d'un recours contentieux adressé Tribunal administratif de Nîmes ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr